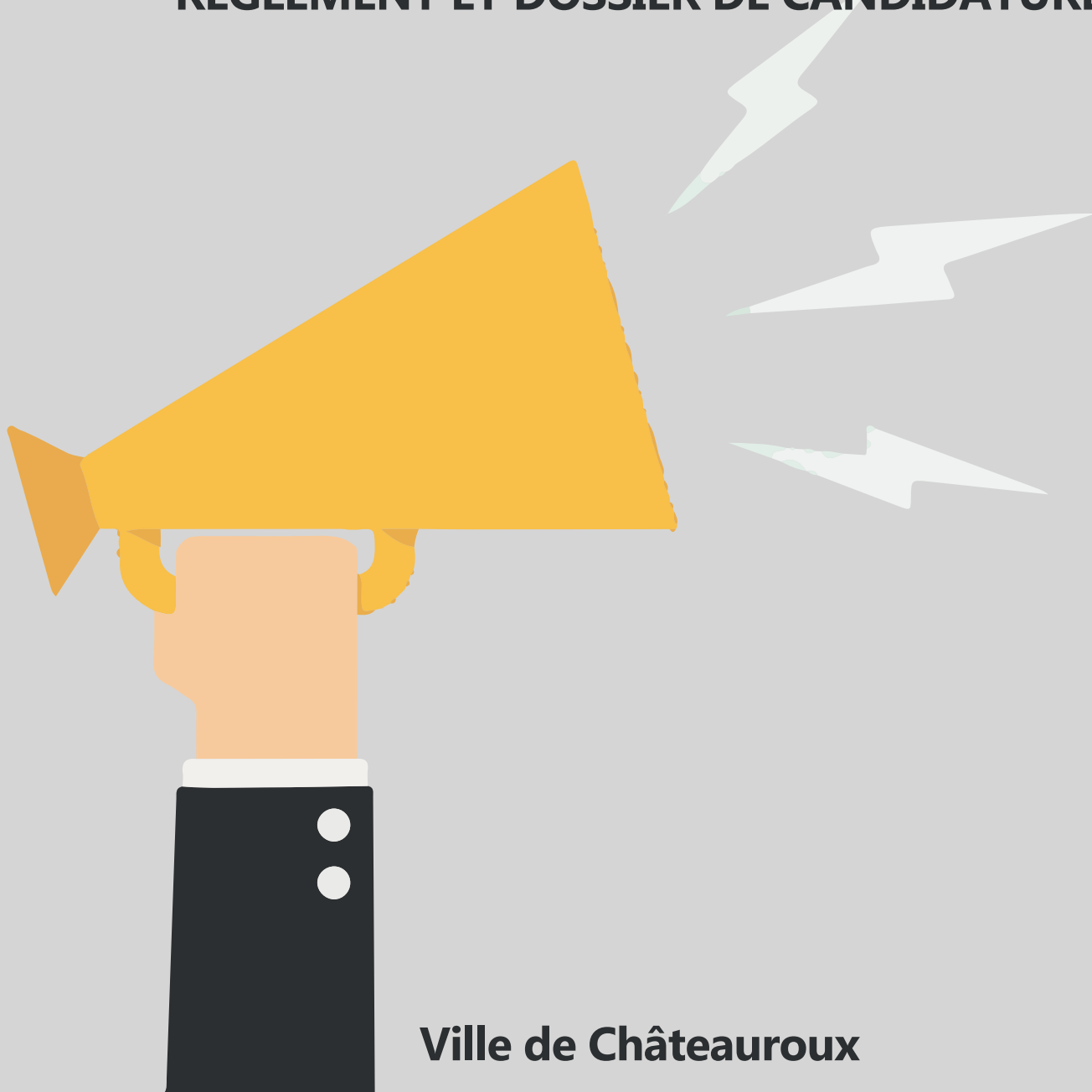




LE TREMPLIN SOLIDAIRE

Appel à projets autour de l'économie sociale et solidaire

RÈGLEMENT ET DOSSIER DE CANDIDATURE



Ville de Châteauroux

1/ Contexte et présentation	page 3
1.1 Les objectifs du tremplin solidaire	page 3
1.2 Présentation de la Ville	page 3
2/ Cadre général de l'Appel à projet	page 4
2.1 Objet de l'Appel à projets	page 4
2.2 Présentation du local de l'Appel à projets	page 4
3/ Déroulement de l'Appel à projets	page 5
3.1 Calendrier de la consultation	page 5
3.2 Conditions de participation	page 5
3.3 Accès à l'information	page 5
4/ Modalité de sélection	page 6
4.1 Critères d'analyse des candidatures	page 6
4.2 Composition du jury	page 6
5/ Comment répondre à l'appel à projet	page 7
6/ Règles de confidentialité	page 7
DOSSIER DE CANDIDATURE À COMPLÉTER	page 8

1.1 Les objectifs du tremplin solidaire

« Le tremplin solidaire » a pour objectif d'accompagner et soutenir la création d'une activité commerciale innovante sur le centre-ville de Châteauroux autour des enjeux du réemploi et de l'upcycling.

Le présent appel à projet vise à recueillir des propositions d'initiatives innovantes sortant des modèles classiques et vectrices de développement pour le territoire. Aussi, la collectivité souhaite, au travers de cette démarche, prendre connaissance et soutenir les des projets visant au réemploi, à la réparation et à la réutilisation, s'inspirant des modèles de l'upcycling.

Les projets présentés devront stimuler la place de l'économie sociale et solidaire. Ils pourront s'inscrire au sein de projets collectifs (réseau, tiers lieux, activités, ateliers de réparation, de sensibilisation, etc.). Au-delà de la simple création d'un commerce ou d'une activité, cet appel à projet vise à expérimenter le déploiement d'un lieu de vie et d'échanges dans le centre-ville autour d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

1.2 Présentation de la ville

La Ville de Châteauroux est la préfecture du département de l'Indre dont elle constitue le cœur. Avec près de 45 000 habitants, elle est la ville la plus peuplée de l'Indre dans une agglomération de 73 000 habitants (en 2015). Châteauroux est le principal moteur économique du territoire. Elle dispose d'une base économique autonome, ses résidents actifs travaillant essentiellement sur son territoire. La Ville bénéficie d'un réseau d'infrastructures routières important. Par ailleurs, le volontarisme en faveur de l'amélioration du cadre de vie (gratuité des transports publics, renouvellement de l'habitat, redynamisation du centre-ville, etc.) est à mettre à son crédit.

Afin de renforcer le dynamisme du cœur de ville de Châteauroux, et plus largement l'ensemble du territoire communal et intercommunal, un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par la collectivité. Dans ce contexte, la Ville et l'Agglomération ont affirmé leur volonté partagée d'infléchir le cours de l'Histoire, avec un Projet de Territoire ambitieux et un objectif marqué d'assurer un développement équilibré, fondé sur une programmation territoriale concertée. La dynamique intercommunale a été accélérée par un projet de territoire avec les communes et par une mutualisation forte des ressources.

Sur le volet commercial, cette stratégie s'est déclinée par la mise en place de nombreuses actions en faveur de la structuration et l'animation commerciale. La ville s'est ainsi dotée d'un Observatoire du commerce, d'un accompagnement personnalisé des porteurs de projet et d'une aide à l'implantation, sous la forme d'un soutien financier correspondant à 75% du montant du loyer commercial sur le premier exercice fiscal, limité à un plafond mensuel de 400 €. Depuis avril 2015, Châteauroux Métropole et la CCI ont également créé un poste de « Manager du commerce » pour accompagner les porteurs de projets et favoriser la réimplantation du commerce de proximité au cœur de la ville afin de réactiver la consommation dans le centre-ville.

Le centre-ville de Châteauroux a une fréquentation piétonne hebdomadaire moyenne de 301 500 visiteurs. A proximité du local présenté, la fréquentation moyenne est d'un peu plus de 31 000 passants piétons par semaine.

2.1 Objet de l'Appel à projets

Le dispositif d'Appel à projets a pour objet la sélection de projets ayant trait au développement d'une activité de vente, de valorisation et d'animation sur les produits de seconde de main / écoresponsables.

Le porteur de projet retenu pourra s'engager dans un bail précaire de 6 mois sur le local du 48 rue de la Gare tout en bénéficiant d'une subvention de 400 € par mois pour tester son activité. Il pourra suite à cette période, et si il souhaite pérenniser son activité, formaliser une demande officielle pour avoir accès à l'aide à l'implantation commerciale (75% du montant du loyer avec un maximum de 400€/mois).

Lors de sa candidature, le porteur de projet s'engage à exercer son activité minimum 5 jours par semaine avec une amplitude horaire suffisante.

La candidature peut porter sur tout ou partie de la surface du local.

Un bureau d'étude, spécialisé sur la stratégie urbaine et commerciale, accompagnera le lauréat dans sa démarche d'installation pour l'aider à pérenniser l'activité déployée.

2.2 Présentation du local de l'Appel à projets

Le local se situe au 48 rue de la Gare. Cet axe relie le pôle gare multimodal à l'hyper centre commerçant. Il constitue une entrée de ville à la fois piétonne et routière. D'une superficie totale de 281m², le local dispose d'une façade de 5m50 linéaire donnant sur la rue de la Gare et comprenant 2 vitrines.

La fiche de présentation, en annexe du présent document, détaille les caractéristiques du local.

Deux visites du local seront organisées:

- le 17 mai à 11h

- le 25 mai à 11h

Afin d'organiser ces visites dans les meilleures conditions, les porteurs de projets sont invités à s'inscrire par mail à l'adresse : cellule.gps@chateauroux-metropole.fr.

La visite du local est fortement recommandée pour déposer une candidature aussi une fiche de présence sera à compléter lors de ces dernières.

3.1 Calendrier de la consultation

L'Appel à projets « le tremplin solidaire » se déroulera en deux tours :

- un **premier tour** pour recueillir les candidatures de la part des porteurs de projets sous formes individuelles ou en groupement
- un **deuxième tour**, à l'issue duquel les porteurs de projets individuels pourront être regroupés en fonction de la cohérence des activités proposées et de leur besoins en termes de surface afin de permettre le développement d'une offre d'activité la plus complète possible. La collectivité engagera librement une négociation avec un ou plusieurs groupements ayant remis une offre.

Un tel déroulement favorisera un esprit de dialogue entre la Collectivité et les porteurs de projets, qui pourront chacun préciser leurs orientations, leurs objectifs et maximiser la plus-value des projets pour les territoires. Cette démarche a pour objet d'engager, dès la phase de l'appel à projet, la mise en relation entre les porteurs de projets pour stimuler la création d'une activité innovante.

A titre indicatif, le calendrier prévisionnel est le suivant:

<p><u>Lancement de l'appel à projets : 3 mai 2021</u></p>
<p><u>Temps 1 – Candidatures</u> Dépôt des dossiers de candidature : 4 juin 2021 à 17h</p>
<p><u>Jurys de sélection des candidatures : 16 juin 2021</u></p>
<p><u>Temps 2 – Précision des dossiers et apports de compléments éventuels</u> Remise des dossiers : 30 juillet 2021 à 17h</p>
<p><u>Jurys de sélection des lauréats : 10 août 2021</u></p>

3.2 Conditions de participation

Les porteurs de projets sont invités à se présenter seul ou sous forme de groupement.

Les compétences, le rôle, le statut et les relations juridiques établies ou à établir entre les différents porteurs de projet d'un groupement, devront être clairement identifiés.

Un groupement est entendu comme le regroupement au sein d'un même local de plusieurs porteurs de projets (artisans, commerçants, entrepreneurs...).

L'ensemble des membres d'un groupement ne pourra participer qu'à une seule candidature.

La composition des groupements pourra évoluer entre la phase de candidatures et la précision des dossiers, sous réserve d'un accord préalable de la Ville de Châteauroux.

3.3 Accès à l'information

L'ensemble de la documentation nécessaire au déroulement de la présente consultation pourront être retiré par simple demande par mail, sous format électronique, à l'adresse suivante :

cellule.gps@chateauroux-metropole.fr

4.1 Critères d'analyse des candidatures

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants qui pourront être pondérés selon les attentes de la ville et de ses ambitions.

- Aptitudes et compétences du porteur de projet
- Solidité économique du porteur de projet
- Adéquation entre la structure juridique et la nature du projet
- Adéquation du projet avec le marché castelroussin
- Impact du projet sur l'environnement urbain

Comme indiqué précédemment, une attention particulière sera portée sur le volet innovant des projets et leur inscription dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire.

4.2 Composition du jury

Le jury est composé de :

- Président du jury : Gil Avérous, Maire de Châteauroux,
- Chantal Monjoint, Maire-adjointe déléguée au commerce, à l'occupation du domaine public et à l'économie numérique,
- Alexis Choutet, Directeur général des services,
- Isabelle Verrier, Directrice de l'Attractivité,
- Benjamin Losantos, Manager du commerce,
- Christophe Martin, Directeur de la CCI,
- Séverine Pivot, Secrétaire générale de la CMA,
- Pascal Longein, Directeur général de l'OPAC 36.

5 / Comment répondre à l'Appel à projets



Les groupements sont invités à remettre le dossier de candidature présenté en annexe qui devra être accompagné idéalement des éléments suivants :

- Curriculum vitae
- Diplômes et/ou attestations d'expérience professionnelle
- Statuts (pour les associations),
- Organigramme de la structure, existante ou envisagée,
- Rapport d'activité de l'année précédente le cas échéant (pour les associations),
- Un business plan sur 3 ans,
- Un budget prévisionnel pour la première année,
- Un plan de financement,
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet.

Lors du retrait d'un dossier, les candidats sont invités à transmettre leurs coordonnées mails sur l'adresse **cellule.gps@chateauroux-metropole.fr** .

Les renseignements complémentaires sollicités par les porteurs de projet seront envoyés, sous forme de compte-rendu reprenant l'ensemble des questions écrites posées par les concurrents, à tous les porteurs de projet.

6 / Règles de confidentialité

Les équipes candidates sont informées que les informations, pièces et éléments transmis à la ville de Châteauroux à l'occasion de la présente consultation sont couvertes par le respect d'une règle stricte de confidentialité. Toutefois, il est rappelé qu'en application des articles L. 311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, au terme de la procédure d'appel à projets, la collectivité pourra être conduite à communiquer aux personnes en faisant la demande : les orientations générales des projets finalement non retenus et l'offre du lauréat de l'appel à projets.

Les groupements d'opérateurs s'interdisent de communiquer à des tiers les éléments portés à leur connaissance au cours d'éventuelles négociations avec la collectivité.

Dossier de candidature à compléter

Les dossiers de candidature sont à adresser par
voie électronique à l'adresse suivante :

cellule.gps@chateauroux-metropole.fr

Date limite de remise des candidatures:
le 4 juin 2021 à 17h

Éléments constitutifs du dossier

Le dossier de candidature devra être idéalement accompagné des éléments suivants :

Curriculum vitae

Diplômes et/ou attestations d'expérience professionnelle

Statuts (pour les associations),

Organigramme de la structure, existante ou envisagée

Rapport d'activité de l'année précédente le cas échéant (pour les associations).

Présentation du porteur de projet

Nom ou raison sociale:

Domaine d'activités:

Représentant légal:

Adresse du siège social ou adresse du porteur de projet:

Téléphone:

Courriel:

Site internet:

Pour les structures existantes :

N° de Siret:

Code APE/NAF:

Forme juridique:

Association loi 1901

Statut privé

Autre, précisez:

Date de création de la structure:

Historique concis de la structure:

Nombre de salariés en équivalent temps plein:

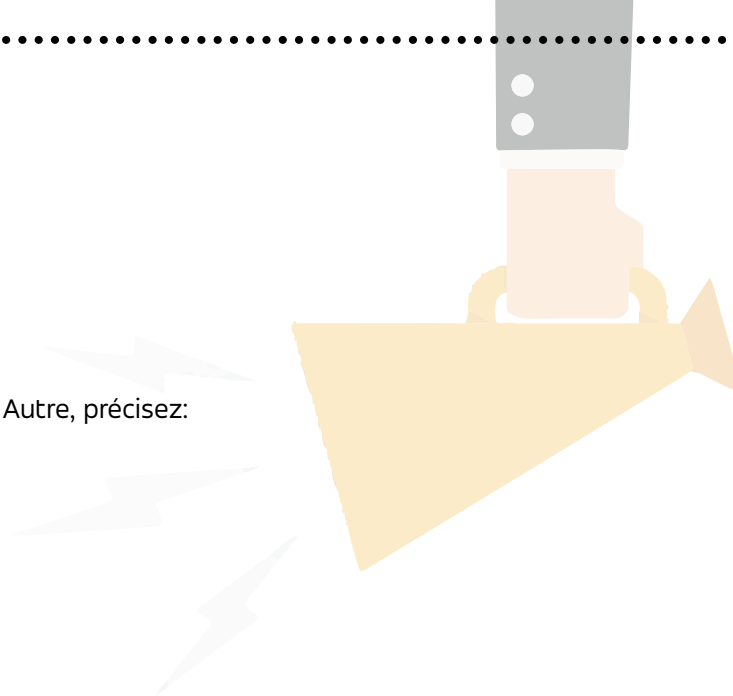
dont emplois aidés:

Précisez (nombre d'emplois jeunes, de CES, etc...):

Nombre de bénévoles:

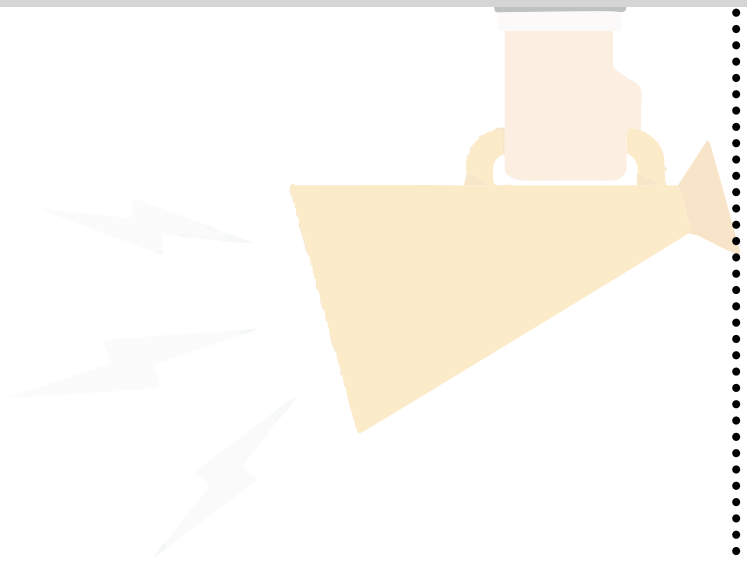
Nombre d'adhérents:

Nom, prénom, téléphone, courriel du responsable du projet (si différent du responsable légal):



Présentation du projet

Description du projet:

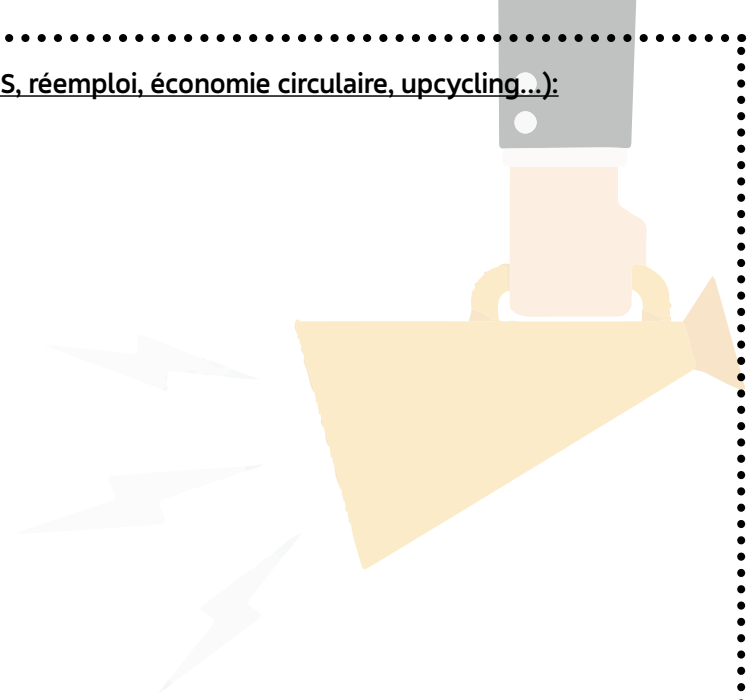


Activité principale:

Activités annexes éventuelles:

Surface souhaitée:

Adéquation du concept en réponse à l'appel à projet (ESS, réemploi, économie circulaire, upcycling...):



Innovation du concept:

Clientèle cible:

Utilité sociale de l'activité (public visé, bénéficiaire...):

Plan des ressources humaines et matérielles

Moyens humains (salariés, bénévoles, administrateurs...) mobilisés ou à créer: :

Nombre de personnes:

En équivalent temps plein (ETP):

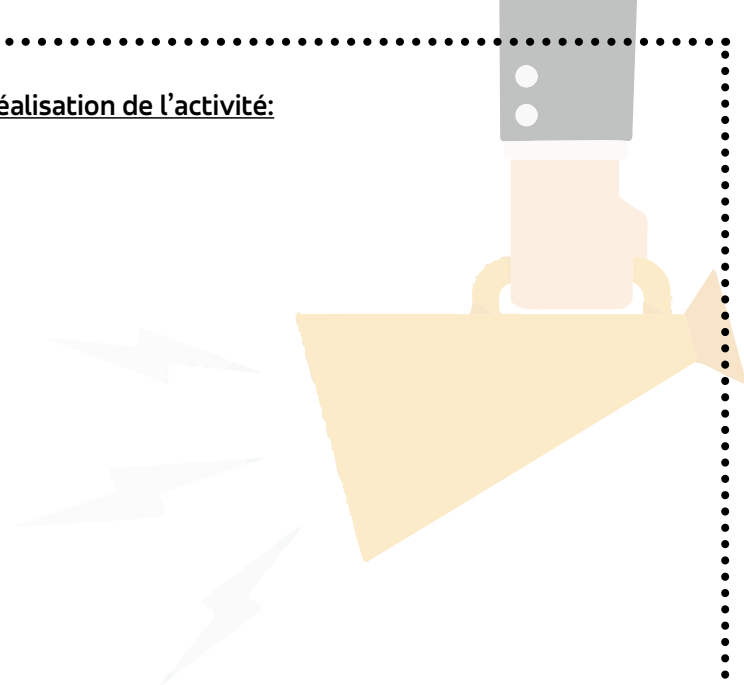
CDD / CDI / Emplois aidés:

Contrats d'apprentissage:

Type d'emplois	Qualification / Diplômes / Formation	Profil / Expérience professionnelle

Partenariats publics ou privés (associations...) envisagés pour la réalisation du projet:

Moyens matériels (locaux, matériel...) mobilisés pour la réalisation de l'activité:



Plan de financement et de gestion

Vous présenterez conjointement au dossier de candidature, les documents suivants :

- Un business plan sur 3 ans
- Un budget prévisionnel pour la première année
- Un plan de financement
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet

Aides/subventions éventuelles accordées ou en cours de négociation :

Organisme	Type d'aide *	Prévu (€ TTC)	En négociation (€ TTC)	Acquis (€ TTC)

* (Subvention, prêt, avances remboursables...)